

PREFECTURE DES HAUTES-ALPES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES  
POPULATIONS  
POLE COHESION SOCIALE

**AUTORISATION PRÉALABLE à L'ACCUEIL D'ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS  
EN CENTRES DE VACANCES, DE LOISIRS OU PLACEMENT DE VACANCES**

(En application de l'article L. 2324-1 du Code de la Santé Publique)

Je soussigné, Mireille BOSSY, Directrice Départementale, autorise l'établissement :

Numéro : 05 153 0001  
Nom : Centre de Vacances « LES LUCIOLES »  
Adresse : Chaillol  
05 260 SAINT MICHEL DE CHAILLOL  
Organisateur : ASSOCIATION LES COMPAGNONS DES JOURS HEUREUX  
26 RUE JEAN JAURES  
BP N° 8214  
78 108 SAINT GERMAIN EN LAYE CEDEX

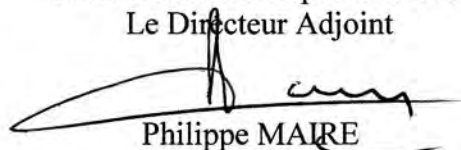
à accueillir des mineurs de moins de 6 ans en centres de loisirs sans hébergement.

**Capacité d'accueil** = 10 enfants de moins de 6 ans

**Cette autorisation est subordonnée aux prescriptions jointes en annexe.**

Fait à Gap, le 5 juillet 2010

P/ La Directrice Départementale  
Le Directeur Adjoint



Philippe MAIRE

**Préfecture des Hautes-Alpes**  
**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE**  
**LA PROTECTION DES POPULATIONS**

**ANNEXE**

**Prescriptions devant être réalisées**

**au centre de vacances «LES LUCIOLES»  
ST MICHEL DE CHAILLOL**

---

1/ dans les chambres à lits superposés, les enfants de moins de 6 ans doivent impérativement coucher sur le lit inférieur (art 6 du décret n° 95-949 du 25/08/1995),

2/ rajouter 1 rambarde à hauteur des petits, au prolongement de celle existant au niveau de la moitié de la hauteur, de l'escalier d'accès au 1<sup>er</sup> étage.

---

## AVIS DU MEDECIN TERRITORIAL DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

**Centre de Vacances Les Lucioles  
Chaillo**

**05260 SAINT MICHEL DE CHAILLOL**

Structures d'accueil d'enfants de moins de six ans	Crèche Multi-accueil permanente	CREATION
	Halte-Garderie saisonnière	<b>REOUVERTURE</b>
	ASLH	EXTENSION
	Micro-structure	TRANSFORMATION
	<b>Autres</b>	MISE A JOUR

Date de la visite de la structure	Vendredi 4 juin 2010 – avec M. GONDRE Richard (propriétaire)
-----------------------------------	---

<b>DEMANDE</b>	
Nom du gestionnaire de la structure	CJH Compagnons des Jours Heureux
Demande de l'instruction du dossier faite par	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la protection, des Populations
En date du	26 avril 2010

<b>DOCUMENTS ADMINISTRATIFS</b>	
Date attestation des services de sécurité	2007
Autorisation Municipale d'ouverture	28 décembre 2004
Avis des services vétérinaires	1993
Arrêté départemental (quand réouverture)	
Arrêté départemental	

<b>TYPE D'ACCUEIL</b>	
Cadre de l'accueil (VVF, ESF, etc)	
Période d'ouverture de l'établissement	Du 3 juillet à fin août Toussaint ? Janvier
Jours et heures d'ouverture	Eté Hiver
Age des enfants accueillis	10 enfants de moins de six ans
Capacité totale d'accueil	62
Capacité avec modulation de fréquence d'accueil	

<b>LOCAUX</b>	
Aménagement intérieur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 salle activité dédiée aux enfants de moins de 6 ans, au rez de chaussée.</li> <li>- 3 chambres : 6pl + 2pl + 2pl : <b>remplacer les lits superposés par des lits bas.</b></li> <li>- Toilettes sur le pallier</li> <li>- douches à proximité .</li> <li>- 1 chambre au milieu pour animateurs</li> </ul>
Aménagement extérieur	<p>Grande cour. Proximité immédiate d'un champ clôturé.</p>

<b>PRESTATION DE SERVICES</b>	
Repas :	Faits sur place (Mr Gondre cuisinier)
Goûter	<p>Limiter les gâteaux, biscuits ; favoriser le Pain + chocolat ou fromage + laitage + eau ; fruits</p>
Autres	<p>Cuisine aux normes Mme GONDRE est lingère + 2 autres personnels à l'intendance.</p>

<b>ENCADREMENT ET SURVEILLANCE DES ENFANTS</b>		
	<b>Coordonnées</b>	<b>Diplômes</b>
<b>Direction</b>		
<b>Adjoints a la direction</b>		
<b>Autres personnels</b>	➤ Encadrement BAFA de plus de 18 ans – 1 animateur pour 8 enfants	
<b>Aptitude sanitaire du personnel</b>	Non vu	

<b>PROJET PEDAGOGIQUE</b>

## REGLEMENT INTERIEUR

## OBSERVATIONS PARTICULIERES

Centre très bien rénové et entretenu, au cœur du village.

## CONCLUSION


**AVIS favorable** pour l'accueil maximum 10 enfants de moins de six ans.

### Conditions :

- Logement chambres du 1<sup>er</sup> étage : enlever les lits superposés  
Chambre 4 : 2 lits  
Chambre 6 : chambre adulte  
Chambre 7 : 2 lits  
Chambre 8 : 6 lits
- Une salle d'activité dédiée aux moins de six ans
- Encadrement BAFA de plus de 18 ans – 1 animateur pour 8 enfants
- Rajouter 1 rambarde à hauteur des petits, au prolongement de celle existant, au niveau de la moitié de la hauteur, de l'escalier d'accès au 1<sup>er</sup> étage.

Fait à **8 JUIN 2010**

Le Médecin Territorial de Protection  
Maternelle et Infantile

  
Docteur Florence HENRY